



La flore des vignes: entre richesse botanique et mauvaises herbes

De prime abord, l'entretien du sol et le désherbage des parcelles agricoles ne semblent pas poser de problèmes majeurs dans notre pays. Les producteurs disposent notamment d'une palette d'herbicides leur permettant de bien maîtriser les plantes indésirables, et, actuellement, la très grande majorité des cultures, vignes comprises, est désherbée chimiquement. Ce recours quasi systématique aux herbicides génère pourtant des problèmes de plus en plus aigus: contamination des eaux souterraines et de surface, développement de biotypes de mauvaises herbes résistants aux herbicides, risques accrus d'érosion du sol, appauvrissement et banalisation de la flore des parcelles cultivées, etc. Si la nature problématique des phénomènes de pollution, de résistance et d'érosion est évidente, les conséquences négatives d'une modification de la flore dans les parcelles cultivées sont plus difficiles à appréhender. Cette difficulté tient d'une part au caractère très relatif de la notion de «mauvaise herbe» et d'autre part au manque actuel de critères objectifs permettant de mesurer la valeur de la richesse botanique d'une parcelle cultivée.

D'une manière générale, la biodiversité de notre environnement – soit la richesse en espèces qu'il abrite et leur abondance – est de plus en plus considérée comme une valeur essentielle méritant d'être préservée, dans l'agriculture également. Les milieux viticoles aussi se préoccupent de cet aspect depuis quelques années et, aujourd'hui, la promotion de la biodiversité dans le vignoble est un objectif clairement affiché, autant pour la production intégrée (lignes directrices de Vitiswiss) que pour les paiements directs (surfaces de compensation écologiques, type 15: vignes à haute diversité biologique). Ainsi, par exemple, on admet souvent aujourd'hui que la présence d'au moins dix à quinze espèces de la flore spontanée témoigne d'une biodiversité intéressante. Mais cette indication soulève plusieurs questions intéressantes: comment évaluer objectivement l'intérêt agricole et la valeur biologique des plantes adventices poussant dans nos vignobles? Et surtout, comment les mettre en balance avec les impacts agronomiques indésirables?

Pour répondre à ces questions, il est premièrement nécessaire d'acquérir une meilleure connaissance de la flore potentielle de nos régions viticoles.

Premier inventaire floristique des vignobles romands

Afin de mieux connaître la richesse floristique des vignes romandes et, accessoirement, pour vérifier la pertinence des recommandations actuellement en vigueur, un rapide inventaire botanique des vignobles de la Suisse occidentale a été effectué par le service de malherbologie de la Station fédérale de recherches agronomiques Agroscope RAC Changins. Au total, une quarantaine de parcelles viticoles des cantons de Genève, Neuchâtel, Vaud et Valais ont été visitées, au printemps et en

automne. Sur l'ensemble des relevés botaniques, plus d'une centaine d'espèces a été observée. Toutes les parcelles abritaient au moins une quinzaine d'espèces, la grande majorité en contenant plus d'une vingtaine et les plus riches jusqu'à une quarantaine. On constate ainsi que le seuil de dix à quinze espèces fixé pour définir l'intérêt écologique d'une parcelle viticole n'est pas assez contraignant.

Une analyse plus fine de ces relevés botaniques indique qu'une bonne vingtaine d'espèces est commune à pratiquement l'ensemble des parcelles, ou du moins à toutes les régions viticoles étudiées. C'est le cas, par exemple, de l'amarante réfléchie (*Amaranthus retroflexus*), de la digitale sanguine (*Digitaria sanguinalis*), de l'euphorbe réveil-matin (*Euphorbia helioscopia*), de la fumeterre officinale (*Fumaria officinalis*), du lamier pourpre (*Lamium purpureum*), du pâturin annuel (*Poa annua*), du séneçon vulgaire (*Senecio vulgaris*), de la morelle noire (*Solanum nigrum*), du laiteron rude (*Sonchus asper*), de la stellaire intermédiaire (*Stellaria media*), du pissenlit (*Taraxacum officinale*), du trèfle blanc (*Trifolium repens*), de la véronique de Perse (*Veronica persica*), ou encore de la pensée des champs (*Viola arvensis*). Il est donc difficile de considérer ces espèces comme «botaniquement intéressantes» dans nos régions; même si certaines d'entre elles peuvent présenter certains avantages agronomiques, par exemple par leur capacité à offrir une bonne couverture du sol. D'un autre côté, certaines plantes n'ont été observées qu'à de rares occasions; c'est le cas, entre autres, du lycopsis des champs (*Anchusa arvensis*), du souci des champs (*Calendula arvensis*), de la grande chélidoine (*Chelidonium majus*), de l'éragrostide (*Eragrostis minor*), du millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*), de la luzerne naine (*Medicago minima*), de l'orpin à feuilles épaisses (*Sedum dasyphyllum*) et du salsifis (*Ragopogon dubius*). Là encore, la rareté d'une espèce dans le vignoble ne garantit pas automatiquement sa valeur biologique. Par exemple, bien que l'arbre à papillons (*Budleia davidii*) n'ait été observé que dans une seule parcelle de notre inventaire, son appartenance à la liste noire (liste des espèces fortement indésirables, établie par la Commission suisse pour la protection des plantes sauvages) ne permet évidemment pas de lui attribuer un grand intérêt écologique.

On le voit, établir une règle quantitative simple pour évaluer la valeur de la biodiversité floristique d'une parcelle s'avère un exercice délicat. En même temps, le développement et la rémunération de la qualité biologique d'une vigne se doivent d'être accompagnés d'un système de contrôle crédible, lui-même dépendant de critères objectifs, relativement aisément vérifiables. Or, la réalisation d'un inventaire botanique complet d'une parcelle de vigne requiert une compétence élevée et nécessite souvent un temps considérable, difficilement justifiable pour des contrôles de routine. Concrètement, pour assurer la promotion et le contrôle de vignes à «haute valeur biologique», un compromis pragmatique pourrait être de conserver l'objectif de la présence de dix à quinze espèces minimum,



Fig. 1. Les liserons, ici par exemple le liseron des champs (*Convolvulus arvensis*), sont des espèces difficiles à maîtriser dans les vignes et leur statut de «plante indésirable» peut difficilement être remis en cause.



Fig. 2. La capselle bourse-à-pasteur (*Capsella bursa-pastoris*) n'est assurément pas une rareté botanique. D'un autre côté, sa «nuisibilité» vis-à-vis de la vigne est assez réduite et ne justifie généralement pas une lutte systématique.



Fig. 3. Certaines véroniques, à l'instar de la véronique luisante (*Veronica polita*), peuvent, outre leur valeur botanique, présenter un intérêt agronomique: plantes principalement hivernales, elles sont faiblement concurrentielles vis-à-vis de la vigne et contribuent à un recouvrement optimal du sol.

◁ **Fig. 4.** Rare sur le plan suisse, l'orlaya à grandes fleurs (*Orlaya grandiflora*) est abondante dans le vignoble du coude du Rhône, en Valais. Elle fait partie intégrante du patrimoine viticole de cette région.



mais en écartant les espèces les plus communes, de même que les plantes clairement indésirables, voire franchement problématiques (comme les espèces de la liste noire, justement). Une connaissance ciblée de la flore potentielle devrait permettre une application pratique de cette approche.

Propositions pour l'avenir

Une meilleure connaissance de la flore spontanée de nos différents vignobles est aujourd'hui souhaitable, aussi bien pour les techniciens et conseillers que pour les praticiens. Elle permettrait en effet aux premiers d'adapter leurs recommandations à la région concernée et aux viticulteurs de désherber leurs parcelles de façon plus ciblée, en vue de favoriser le maintien d'une certaine flore naturelle agronomiquement acceptable. Plus généralement, cette connaissance botanique serait utile pour accompagner l'évolution actuelle des techniques de désherbage, d'entretien du sol et d'enherbement qui caractérisent la viticulture romande.

Afin de répondre à cette attente, le service de malherbologie d'Agroscope RAC Changins, en étroite collaboration avec l'Office d'agro-écologie du canton du Valais, rédige actuellement des fiches descriptives et didactiques présentant différentes plantes spontanées susceptibles d'être rencontrées dans les vignes de Suisse romande. Il est prévu de distinguer trois grands types d'espèces:

- d'abord les plantes clairement indésirables; celles qui, de par leur nuisibilité évidente, peuvent sans ambiguïté être considérées comme des «mauvaises herbes» des vignobles, à combattre dans l'ensemble des parcelles. Par exemple les liserons (fig. 1) ou la morelle noire;

- ensuite les espèces qui, sans offrir une valeur biologique exceptionnelle, ne constituent néanmoins pas un problème malherbologique majeur, sauf dans certaines conditions particulières. La capselle (*Capsella bursa-pastoris*) est une bonne illustration de cette catégorie de plante (fig. 2);
- enfin, troisième catégorie, les plantes biologiquement et/ou agronomiquement intéressantes, qu'il conviendrait de favoriser. A titre d'exemple, on peut mentionner les véroniques (fig. 3), des espèces hivernales qui offrent de bonnes caractéristiques pour un recouvrement du sol optimal.

Une quatrième catégorie pourrait être constituée par des plantes particulièrement rares, emblématiques d'une région ou d'un terroir et, à ce titre, dignes de protection. Par exemple, l'orlaya (*Orlaya grandiflora*; fig. 4), une espèce rare sur le plan suisse, mais qui compte d'importantes populations dans le vignoble de Fully.

Evidemment, une telle classification, par nature artificielle, devra s'adapter à chaque situation viticole. A terme, si une gestion optimale de la flore devenait un des objectifs de la viticulture, c'est un savoir-faire élaboré que la profession devra progressivement développer. Une meilleure reconnaissance des plantes n'en constitue que la première étape.

Nicolas Delabays, Yann Clavien,
et Georges Mermillod,
Agroscope Changins-Wädenswil
Stéphane Emery,
Office d'agro-écologie du Valais

DUVOISIN Puidoux



Binger Seilzug



EFFEUILLEUSES, ROGNEUSES, PALISSEUSES
adaptations sur tracteurs toutes marques

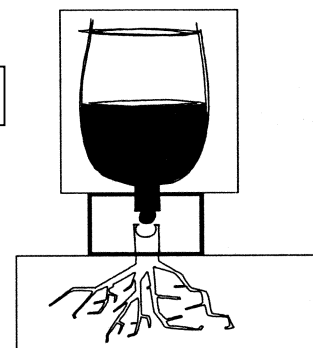
TRACTEURS viticoles **HOLDER** articulés 4 RM

Importateur - Vente - Réparation - Pièces détachées

DUVOISIN & Fils SA - 1070 Puidoux-Gare
Machines viticoles et agricoles

Tél. 021 946 22 21 - Fax 021 946 30 59

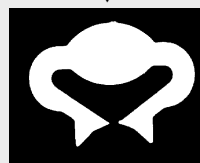
Pépinières
viticoles



Plantation à la machine

Pierre Richard
Le Closelet
Route de l'Etraz 4
1185 Mont-sur-Rolle
Tél. 021 825 40 33
Fax 021 826 05 06
Natel 079 632 51 69

AUSSI importateur pour la Suisse des produits **SERVICOL**
Vente exclusivement aux grossistes.
Tubes pour la protection des jeunes plants **VITEPRO**
Agrafes de palissage dégradable, alimentaire
AGRAFSUD.PM.
Prise en main aisée



Ouverture de 14 mm, facilite la pose

Revendeurs:
XC Œnologie - 1216 Cartigny
Soc. agriculture et viticulture
1185 Mont-sur-Rolle
Rastec - 8162 Steinmaur
Kümin Weinhandlung
8807 Freienbach

Sélection
et production
de clones,
greffons
et plants
pour la
viticulture



PÉPINI...RES VITICOLES CLAUDE & JACQUES LAPALUD

PLANTATION À LA MACHINE

1163 ÉTOY

Atelier: tél. 021 808 76 91 - fax 021 808 78 40
Privé: tél. 021 807 42 11



LE SPÉCIALISTE DU FROID POUR L'ŒNOLOGIE

Réfrigération
Drapeaux
Echangeurs
Chauffage
Maîtrise des températures
et des fermentations
cuve par cuve
Récupération d'énergie
Climatisation
Commerce
Industrie

Liste de références
et documentation détaillée
sur demande

unifroid_{SA}
KÄLTERING K&K



1053 CUGY/LAUSANNE – Route de Morrens 8 – Tél. 021 731 26 26
1201 GENÈVE – Rue du Mont-Blanc 26 – Tél. 022 738 31 60
henri.conne@unifroid.ch

Service après-vente dans toute la Suisse romande

Tonnellerie Vernou



Fûts – Feuillettes Barriques

*Chêne français, américain,
d'Europe centrale*

50 - 90 - 110 - 114 - 225 - 300 - 400 - 500 litres

Distributeur exclusif

LABORATOIRE D'ANALYSES ŒNOLOGIQUES

Philippe Métral – 1958 Saint-Léonard/VS



TÉL. 027 203 48 21
FAX 027 203 72 03
NATEL 079 221 18 21

- Expérience
- Qualité
- Analyses
- Produits œnologiques